

Règlement intérieur Adhérents

Article 1 :

L'abonnement à la bibliothèque est valable pour une durée d'un an, le renouvellement se fait à la date anniversaire,

Prêts Adultes : 3 livres dont 1 nouveauté pour 15 jours

Prêts Jeunes : 4 livres

Les livres sont prêtés pour une durée de 4 semaines, Au delà de cette période, des pénalités de retard pourront être appliquées.

En cas de perte ou détérioration, il sera demandé de REMBOURSER ou REMPLACER le livre.

Des livres de poche sont en libre service.

Article 2 :

Les montants des abonnements sont révisables chaque année et votés à l'assemblée générale.

Le paiement par chèque est souhaité.

Article 3 :

Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité des parents.

Article 4 :

Le présent règlement est remis à chaque nouvel adhérent et à toute personne qui le souhaite.

Les adhérents acceptent le présent règlement applicable immédiatement.

Article 5 :

Le présent règlement intérieur pourra être modifié en réunion de bureau et approuvé lors des assemblées générales annuelles.

La bibliothèque en deux mots...

La bibliothèque intercommunale de Doussard a été créée en 1986. Elle est gérée par une association de bénévoles.

Elle possède un grand choix de livres pour enfants et adultes, sans oublier les dernières nouveautés pour tous les âges et tous les goûts.

La bibliothèque reçoit, pendant les périodes scolaires, les classes des écoles "élémentaire et maternelle" ainsi que les enfants de la crèche.

Savoie-Biblio nous prête annuellement environ 500 livres choisis par les bénévoles.

**Il existe un service de Portage à Domicile pour les personnes malades ou immobilisées.
Il suffit d'appeler la bibliothèque au 04 50 44 36 49**